



## DÉCISION DU PRÉSIDENT

(Prise en application des articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

N° CCAS\_2019DC0058

**OBJET : RAM -CONCLUSION D'UN CONTRAT DE CESSION 2019 AVEC L'ASSOCIATION BULLE DE ZIC PRÉSIDÉE PAR LOU NUGUES**

Le président du Centre Communal d'Action Sociale de CORBAS (Rhône),

**VU** les articles R 123-21 et R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**VU** la délibération n° 022/2014 du conseil d'administration du 29 avril 2014, portant délégation du conseil d'administration au président et au vice-président,

**CONSIDÉRANT** que le projet éducatif prévoit une prestation musicale suivi d'un atelier de fabrication d'instruments de musique favorisant l'éveil de l'enfant et la professionnalisation des assistantes maternelles,

**CONSIDÉRANT** que Lou Nugues, présidente de l'association « Bulle de Zic », 1 place Bir Hakeim 69003 Lyon, peut assurer cette prestation et répond aux critères du groupe d'enfants et d'assistants maternels en terme de tarif et de disponibilité,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : De signer avec Lou Nugues, présidente de l'association « Bulle de Zic », 1 place Bir Hakeim 69003 Lyon, un contrat de cession pour un temps musical et un atelier, au bénéfice des enfants et des assistants maternels du Relais Assistants Maternels.

**ARTICLE 2** : Le temps musique ainsi que la fabrication d'instruments de musique se dérouleront le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 en matinée, au Relais Assistants Maternels, 18 D rue des Marronniers 69960 CORBAS.

**ARTICLE 3** : Le coût total maximum de cette intervention est fixé à 350,00 Euros TTC. Le règlement sera effectué sur présentation d'une facture conforme adressée à l'issue de la prestation. La dépense sera imputée au chapitre 011 fonction 63 compte 6188 du budget du RAM.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil d'administration.

CORBAS, le 2 août 2019

Le Président, Jean-Claude TALBOT,

## Contrat de cession

### **ENTRE :**

Association « Bulle De Zic » Adresse : 1 place Bir  
Hakeim 69003 LYON Représentée par Lou Nugues en  
qualité de Présidente Siret:83938449200014 Code ape :  
9001Z

**ET :** CCAS de Corbas Place Charles Jocteur 69960 Corbas représenté par  
son président Monsieur Talbot Jean Claude

### IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Silène Gayaud, artiste musicienne et conteuse présentera un spectacle jeune public .

Nom du spectacle : *Bulle De Zic*

Cette prestation sera ensuite suivie d'un atelier de fabrication d'instrument de musique.

L'ORGANISATEUR s'est assuré de la disposition de la salle.

Adresse : Relais assistants maternels 18D rue des marroniers  
69960 Corbas

### **Article 1 : Objet**

L'ASSOCIATION s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après le spectacle  
susnommé, sur le lieu précité.

Le spectacle aura lieu le :

Mardi 1 octobre 2019 en matinée suivis d'un atelier de fabrication  
d'instruments de musique

arrivée de l'artiste Silène Gayaud à 8H pour installation.

Durée du spectacle : 40 min Durée de l'atelier : 30 min

**Article 2 : Obligation de l'association**

Elle fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations. Il lui appartiendra notamment de solliciter en temps utile, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle. Le spectacle comprendra les décors, costumes, meubles et accessoires et d'une manière générale, tous les éléments nécessaires à sa représentation.

**Article 3 : Sécurité** L'ORGANISATEUR se porte garant du matériel technique avant pendant et après le spectacle. L'ASSOCIATION est tenue de couvrir tous ses membres par une assurance ainsi que les objets lui appartenant ou appartenant à ses membres.

**Article 4 : Tarif de prestations**

L'ORGANISATEUR s'engage à verser à l'ASSOCIATION en contre partie de ce qui précède la somme de 350 euros T.T.C sans exonération .

La somme allouée par l'ORGANISATEUR ne sera pas redistribuée aux bénévoles de l'association qui ne perçoivent aucun salaire de leur activité au sein de l'association mais elle représente le remboursement des frais engagés pour l'organisation du spectacle.

Le paiement se fera par chèque bancaire à l'ordre de l'association « Bulle De Zic » ou par virement bancaire.

Adresse de facturation :  
Lou Nagues 1 place Bir  
Hakeim 69003 LYON

Fait, À , le

Faire précéder de la mention « lu et approuvé »

Pour l'Organisateur

Pour Le CCAS

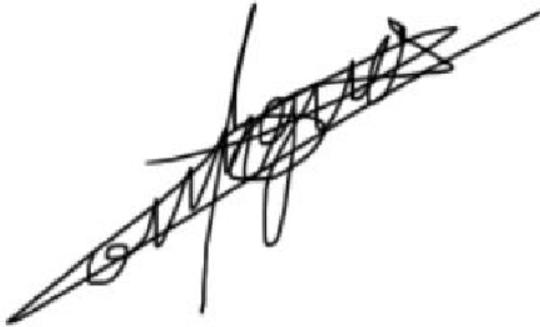
Madame la Présidente

Monsieur le Président

Lou Nugues

Jean-Claude Talbot

lu et approuvé



Envoyé en préfecture le 02/08/2019

Reçu en préfecture le 02/08/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20190802-CCAS\_2019DC0058-AU

Envoyé en préfecture le 02/08/2019

Reçu en préfecture le 02/08/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20190802-CCAS\_2019DC0058-AU